



SALÓN INTERNACIONAL
DE LA LOGÍSTICA
Y DE LA MANUTENCIÓN

Barcelone - Espagne du 2 au 5 juin 2009



ESPACE COLLECTIF NORD - PAS DE CALAIS
DOSSIER D'INSCRIPTION

Avec le soutien financier de

SIL : RENDEZ VOUS INTERNATIONAL DE LA LOGISTIQUE

La **11^{ème} édition** du SIL se déroulera à Barcelone du mardi 2 au vendredi 5 juin prochain. Avec quelque **800 exposants** et **40 000 visiteurs** attendus, ce salon est **la référence dans le secteur de la logistique** pour l'Europe méridionale et le bassin méditerranéen, et **s'internationalise de plus en plus** en attirant 20 % de visiteurs étrangers et 40 % d'exposants internationaux.

EXPOSER SUR LE SIL, C'EST BENEFCIER :

- De la **renommée** et du **dynamisme** du principal salon espagnol destiné aux professionnels du secteur : entreposage, équipements, manutention, infrastructures et systèmes de transport, ferroviaire ; TIC et RFID ; véhicules industriels.
- D'une **plateforme commerciale** vers l'Amérique latine, l'Afrique du Nord : le Forum Méditerranéen recevra cette année l'Algérie et Panamá est l'invité d'honneur du salon.

4 BONNES RAISONS D'EXPOSER AU SIL ...

- Présenter votre offre de services et vos produits aux visiteurs :
 - 48% : dirigeants d'entreprises
 - 24 % : responsables de département
 - 11 % : administrateurs ou présidents
- Issus de secteurs diversifiés :
 - 32 % : industrie lourde
 - 36% : logistique et transports
 - 4% : commerce international
 - 10 % : services aux entreprises
 - 5 % : IAA
 - 6 % : chimie et pharmacie
 - 4 % : automobile
- Rencontrer et nouer des contacts avec les acteurs internationaux majeurs du secteur
- Saisir une chance unique de dresser le panorama et d'identifier les tendances du marché espagnol, en mutation actuellement
- Identifier les nouvelles opportunités dans les domaines de relations avec les fournisseurs, la gestion de la chaîne logistique, la distribution aux clients finaux.

... SUR LE PAVILLON REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS

- de **l'accompagnement** d'un interlocuteur unique pour l'organisation logistique
- de **l'expertise** d'Euralogistic et du spécialiste Espagne de CCI International
- d'une **campagne de promotion et de communication** réalisée sur place par la CCI française en Espagne
- de la **forte visibilité** du pavillon France
- du **soutien financier de la Région Nord-Pas de Calais**

CONTACTS

- **Euralogistic** : Laurent Desprez, Directeur
Tél : 03 21 74 16 12 – Fax : 03 21 74 16 12 - Mail : contact@euralogistic.com
- **Informations marché** : Edith Leroy, Responsable Filière Espagne
Tél : 03 59 56 22 24 – Fax : 03 59 56 22 22 - Mail : eleroy@cci-international.net

**En coordination avec : Club logistique 59 / 62 - Aslog Nord-Picardie
- Club logistique du Hainaut**

OFFRE DE PARTICIPATION Détail de la formule et conditions financières

1 FORMULE UNIQUE POUR EXPOSER

Grâce au soutien
financier du Conseil
Régional Nord-Pas de
Calais, bénéficiez d'un
tarif subventionné à
25% !

FORFAIT ESPACE PARTAGE

1 875 € HT (entreprise éligible)

2 500 € HT (entreprise ou organisme non éligible)

Le stand comprendra un espace pour vos rendez-vous.

Inclus dans la prestation :

- Le suivi logistique
- L'équipement du stand collectif (panneaux, moquette, réserve, nettoyage)
- L'inscription au catalogue des exposants du SIL
- La signalétique commune, selon la charte graphique générale, pourra être déclinée pour vos messages d'entreprise, pour maximiser notre communication
- salon d'accueil pour vos RV avec vos prospects
- L'hébergement de vos catalogues et produits sur le stand collectif régional
- La préparation avant départ (réunion de travail préalable, validation de vos messages en direction du marché espagnol, accueil des prospects, etc...)
- L'animation et la promotion du stand collectif régional
- La traduction et l'adaptation en espagnol de vos messages (base de 3 A4)

Non inclus :

- Les frais liés à votre voyage et votre hébergement**
- Les commandes additionnelles de matériels et de services
- Le transport** en Espagne de vos documents et matériels (subventionné et plafonné)

** CCI International peut organiser l'hébergement et/ou le transport de votre matériel d'exposition. Une proposition d'hôtel et de groupage pour le transport de votre matériel vous sera adressée avec le cahier technique.

** * Les entreprises du Nord-Pas de Calais correspondant à la définition communautaire des PME (- de 250 salariés, CA annuel < 50 millions € ou total de bilan < 43 millions €, et indépendante, c'est-à-dire non détenue à hauteur de 25 % ou plus du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME, sauf sociétés de capital-risque) peuvent bénéficier d'un tarif privilégié grâce à la convention de partenariat entre CCI International et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais.*

**Barcelone - Espagne
du 2 au 5 juin 2009**

BON DE COMMANDE

A RETOURNER A : Myriam WILPART,

CCI International Nord - Pas-de-Calais – 299, Boulevard de Leeds – 59777 LILLE-EURALILLE
Tel : 03.59.56.22.26, fax : 03.59.56.22.22, email : mwilpart@cci-international.net

Par courrier accompagné de votre chèque d'acompte, copie par fax au 03.59.56.22.22

Date limite d'inscription : VENDREDI 27 MARS 2009

POUR ETRE VALABLE VOTRE INSCRIPTION DOIT ETRE ACCOMPAGNÉE DU CHEQUE D'ACOMPTE

VOS COORDONNEES :

Mme, M. Fonction

Société

Activités Et...Chiffre...d'affaire..+...Chiffre..d'affaire...export.....

Adresse

Tél Fax

Email Site Web

N°Siret : Code APE : N° TVA

VOTRE RESERVATION :

Votre entreprise est elle **éligible** aux subventions ? OUI NON
En cochant cette case, vous vous engagez à respecter les critères l'éligibilité (cf p3)

Je souhaite exposer sur le SIL 2009 OUI NON

DETAIL DE LA COMMANDE :

	PU HT	Nombre	Total HT
<input type="checkbox"/> ESPACE PARTAGE			
Nous nous engageons à régler la prestation selon les modalités suivantes : - à la commande, un chèque de 50 %, soit _____ € TTC - le solde de 50% à réception de facture soit _____ € TTC - les commandes complémentaires, à réception de factures	TOTAL HT		
	TVA 19,60 %		
	TOTAL TTC		

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

1. CCI International Nord-Pas de Calais se réserve le droit d'annuler la participation à la manifestation pour toute raison légitime et en cas de force majeure. Le dossier de votre inscription sera alors transmis à l'organisateur pour votre participation directe. La différence de coût éventuel sera à votre charge.
 2. Si le quota en nombre de participants n'était pas atteint, CCI International Nord-Pas de Calais se réserve le droit d'annuler le stand collectif.
 3. Pour toute annulation imputable à la société à moins de 30 jours du départ, CCI International Nord-Pas de Calais se réserve le droit de facturer l'intégralité de la prestation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

« DEPARTEMENT SALONS INTERNATIONAUX »

PRÉAMBULE

Le Département Salons Internationaux de CCI International Nord - Pas-de-Calais a pour vocation de regrouper les entreprises du Nord – Pas-de-Calais au sein du Pavillon régional qu'elle conçoit et réalise sur une sélection de salons internationaux.

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre l'offreur (le Département Salons Internationaux de CCI International Nord - Pas-de-Calais : service international mutualisé des 13 Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord - Pas-de-Calais) et l'exposant (entreprise ou organisme signataire du bon de réservation et qui confie à CCI International Nord - Pas-de-Calais l'organisation logistique, administrative et financière de sa participation) sont systématiquement insérées dans chaque dossier de prospection envoyé aux entreprises par CCI International Nord - Pas-de-Calais avec la demande d'inscription. En conséquence, le fait de remplir la demande d'inscription, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise exposante à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par CCI International Nord - Pas-de-Calais et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de CCI International Nord - Pas-de-Calais, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'entreprise exposante sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à CCI International Nord - Pas-de-Calais, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que CCI International Nord - Pas-de-Calais ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque dédites conditions.

Article 1 - Inscription et attribution des stands

Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des emplacements et des angles disponibles.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE VERSEMENT DE CET ACOMPTE POUR LEQUEL UNE FACTURE PROVISIONNELLE SERA ÉTABLIE PAR CCI INTERNATIONAL NORD - PAS-DE-CALAIS. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du crédit du chèque sur le compte bancaire de CCI International Nord - Pas-de-Calais.

En cas de demande de participation excédant l'offre de stands et d'angles, la préférence sera donnée aux sociétés par ordre de réception des inscriptions accompagnées de leur règlement.

AUCUNE INSCRIPTION SUR LE SALON NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE SI L'EXPOSANT N'A PAS RÉGLÉ LA TOTALITÉ DE SES FACTURES RELATIVES AUX EXPOSITIONS ANTÉRIEURES.

Article 2 – Types de stand et sous-location

CCI International Nord - Pas-de-Calais propose typiquement 3 formules de stand :

Stand individuel : facturé au m². Le stand individuel, sauf disposition contraire explicite est vendu aménagé, soit dans le cadre du stand régional Nord – Pas de Calais, soit par le biais d'aménageurs locaux. L'entreprise peut personnaliser son stand dans les limites agréées avec CCI International Nord - Pas-de-Calais.

Stand collectif : Plusieurs entreprises partagent un espace ouvert et ne disposent pas de surface précisément définie. Ce type de stand permet typiquement de positionner une vitrine, de bénéficier de panneaux de cloisons pour accrocher du matériel promotionnel et d'un espace d'accueil, qui peut être partagé. Sauf disposition expresse contraire, les entreprises bénéficiant de ce type de formule sont limitées à un représentant par entreprise présente sur le stand à un moment donné.

Formule Vitrine : Réservée de façon prioritaire aux primo exposants sur le salon, cette formule permet à une entreprise d'exposer ses produits au sein d'une vitrine et de se faire représenter par un Conseiller en Développement International de CCI International Nord - Pas-de-Calais, qui pourra également représenter jusqu'à 4 autres sociétés, normalement non concurrentes. Une entreprise ayant déjà bénéficié d'une formule vitrine sur un salon donné une année ne pourra y prétendre à l'édition suivante. Dans le cas de salons agro-alimentaire, la représentation des entreprises sur le stand est assurée et facturée directement par le Comité de Promotion des Produits Agro-alimentaires du Nord – Pas de Calais.

Quel que soit le type de stand, il est interdit à l'exposant de sous-louer son stand. Il est en revanche possible d'y présenter des articles pour le compte d'un tiers ou d'y faire la publicité de fabrications autres que les siennes moyennant l'accord express de CCI International Nord - Pas-de-Calais. Certaines formules peuvent ne pas être disponibles sur certains salons.

Article 3 - Prix et fluctuation

Le prix est fixé dans la demande d'inscription pour le salon correspondant.

En cas de fluctuation supérieure à 5% entre les taux de change retenus par CCI International Nord - Pas-de-Calais dans le dossier de prospection et ceux retenus par CCI International Nord - Pas-de-Calais lors de la réalisation du salon, CCI International Nord - Pas-de-Calais s'engage à répercuter cette différence de taux de change, dans un sens comme dans l'autre, sur le prix de vente du m² construit sur la facturation finale.

Article 4 - Commandes supplémentaires

Les commandes supplémentaires (mobilier, matériel de froid, branchement d'eau, téléphone, etc) faites par l'exposant et n'entrant pas dans le cadre strict du stand équipé seront mentionnées sur la facture finale présentée par CCI International Nord - Pas-de-Calais au participant (le taux de change appliqué étant celui retenu par CCI International Nord - Pas-de-Calais lors de la réalisation du salon).

Dans le cas où ces commandes supplémentaires seraient faites par l'exposant moins de 30 jours avant le début du salon ou in situ, leur prix serait majoré de 50%.

Article 5 – Eligibilité aux subventions régionales

CCI International Nord - Pas-de-Calais, avec l'appui du Conseil Régional Nord – Pas de Calais, subventionne en partie les stands des PME possédant un établissement dans la région Nord – Pas de Calais, au sens communautaire du terme. Le texte définissant le champ d'application de la notion de PME communautaire est remis à chaque exposant, qui signe une déclaration de conformité engageant la responsabilité de l'entreprise. En cas de contrôle ultérieur, toute entreprise qui aurait fait état d'une fausse déclaration sera susceptible de devoir rembourser le montant de subvention induite dont elle aurait bénéficié, dans la limite du prix réservé aux entreprises non éligibles.

Afin de favoriser la participation aux salons internationaux, une même entreprise peut bénéficier de subventions à concurrence de 3 participations à un salon donné, réalisé dans le cadre du Département Salons Internationaux. Au-delà, c'est le prix réservé aux entreprises non éligibles aux subventions qui s'applique.

Article 6 – Annulation

En cas d'annulation par l'exposant :

- Plus de quatre mois avant le début du salon : CCI International Nord - Pas-de-Calais établira un avoir de 50% de l'acompte au profit de l'entreprise exposante, le solde correspondant aux frais déjà engagés par CCI International Nord - Pas-de-Calais sera conservé par elle.

- Entre quatre mois et deux mois avant le début du salon : l'acompte versé et facturé restera acquis à CCI International Nord - Pas-de-Calais.

- Moins de deux mois avant le début du salon : la totalité du paiement y compris le montant des commandes supplémentaires restera acquis à CCI International Nord - Pas-de-Calais et fera l'objet d'une facture qui sera adressée à l'exposant à l'issue du salon, déduction faite de la facture d'acompte.

En cas d'annulation par CCI International Nord - Pas-de-Calais:

Postérieurement à la diffusion des dossiers de prospection et quelle qu'en soit la cause, CCI International Nord - Pas-de-Calais se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible.

Dans ce cas, les acomptes versés par les exposants sont intégralement restitués par CCI International Nord - Pas-de-Calais, à l'exclusion de tous dommages intérêts supplémentaires.

Article 7 - Modalités de paiement

L'acceptation des conditions générales de vente par l'exposant vaut engagement de régler sa participation en trois phases :

Phase 1: 50% du prix de la surface au moment de l'inscription (acompte). Phase 2: le solde de la surface doit être réglé au plus tard trois semaines avant le début du salon. Faute de réception du solde de la surface, CCI International Nord - Pas-de-Calais se réserve le droit de réaffecter la surface non soldée.

Phase 3 : le montant des commandes supplémentaires sera facturé après le salon, et sera dû à réception de facture.

Les paiements seront effectués aux dates convenues au compte ouvert au nom de CRCI, par chèque bancaire ou postal ou encore par virement :

LA POSTE

Code banque	Code guichet	N° de compte	C l é		
20041	01005	0005457B026	81	Domiciliation :	La Poste Centre Financier de Lille – 59900 Lille Cheques France

IBAN International Bank Account Number :								Bank identification Code (BIC)	
F	2	1	0	0	7	6		BDSFR2E	
R	0	0	5	5	B	8			
5	0	1	0	4	0	1			
5	4	0	0	5	2				

Article 8 - Garanties de paiement

Chaque exposant, dès son inscription, s'engage à respecter et à faire face aux échéances de paiement correspondant à sa participation.

Le non-respect de cette obligation permet à CCI International Nord - Pas-de-Calais d'exiger le paiement immédiat des sommes restant dues ou d'annuler la participation de l'exposant à la manifestation en question.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de CCI International Nord - Pas-de-Calais.

Il est tenu de signaler à CCI International Nord - Pas-de-Calais tout changement survenant dans sa situation économique susceptible d'entraîner notamment son insolvabilité, sa cessation de paiement ou un retard dans le paiement de ses échéances afin que CCI International Nord - Pas-de-Calais puisse envisager les dispositions à prendre et notamment exiger des garanties ou un règlement comptant avant le début du salon.

Article 9 - Force majeure

Les cas de force majeure, et notamment les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, etc, ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de CCI International Nord - Pas-de-Calais et entravant les prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale des produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution des présentes conditions générales de vente, suspendent de plein droit les obligations de CCI International Nord - Pas-de-Calais relatives à ces conditions générales de vente et dégagent alors CCI International Nord - Pas-de-Calais de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter.

Article 10 - Responsabilité juridique

Chaque exposant français participant à ces manifestations sur un des stands organisés par CCI International Nord - Pas-de-Calais, devra être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont il serait reconnu personnellement responsable. La justification de cette police d'assurance devra être adressée à CCI International Nord - Pas-de-Calais un mois avant le début du salon au plus tard.

La surveillance des stands organisés par CCI International Nord - Pas-de-Calais est assurée au mieux des circonstances.

Cependant, CCI International Nord - Pas-de-Calais n'est en aucune façon responsable des vols (marchandises, objets personnels) dont seraient victimes les différents exposants participant sur les stands de la représentation régionale.

Si un accident quelconque survenait sur les stands organisés par CCI International Nord - Pas-de-Calais (incendie, explosion, dégâts des eaux), susceptible d'entraîner leur fermeture, les sociétés exposantes ne disposeraient d'aucun recours contre CCI International Nord - Pas-de-Calais, notamment en ce qui concerne les demandes en dédommagements pour perte de recette, préjudice commercial, etc.

D'une façon générale, CCI International Nord - Pas-de-Calais décline sa responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants. Nous recommandons fortement la souscription d'une assurance rapatriement et prévoyance pour le personnel envoyé sur le salon par l'entreprise.

Article 11 - Confidentialité

Les parties se considèrent tenues au secret professionnel et s'engagent dès lors à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente, pendant toute leur durée d'exécution.

Tous les documents appartenant ou concernant le participant en possession de CCI International Nord - Pas-de-Calais seront considérés comme confidentiels, ainsi que tous les renseignements et pièces concernant le participant, ses produits et ses services.

Article 12 - Fournisseurs

CCI International Nord - Pas-de-Calais propose un transporteur susceptible de monter des opérations de groupage mais laisse le libre choix aux exposants de leur transporteur. En aucun cas, CCI International Nord - Pas-de-Calais ne pourra être tenue pour responsable de retards, d'erreurs, de détériorations ou de vols survenus du fait de ce transporteur, dans sa prestation ou celle des intermédiaires acheminant les produits.

Dans le cas où l'entreprise choisit de passer par le transporteur sélectionné par CCI International Nord - Pas-de-Calais, les frais de transport de l'entreprise seront facturés par CCI International Nord - Pas-de-Calais, déduction faite d'une subvention forfaitaire pour les entreprises éligibles.

De même, CCI International Nord - Pas-de-Calais décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies directement à l'exposant par d'autres fournisseurs. CCI International Nord - Pas-de-Calais laisse ainsi notamment le libre choix du mode de déplacement et d'hébergement aux exposants qui devront s'en occuper dans les délais adéquats. L'impossibilité de réserver une place dans un avion ou une chambre dans un hôtel ne pourra ainsi être considérée comme un cas de force majeure susceptible de dédouaner l'entreprise de ses obligations contractuelles vis-à-vis de CCI International Nord - Pas-de-Calais.

Article 13 - Modifications des conditions générales de ventes

CCI International Nord - Pas-de-Calais se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'en informer l'entreprise exposante huit jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales de vente.

Article 14- Litiges

Pour tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes conditions générales de vente, les parties reconnaissent les juridictions françaises de Paris appliquant la loi française comme seules juridictions compétentes.